



*Syndicat National des  
Cadres A*

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : [www.cgc-dgfp.info](http://www.cgc-dgfp.info) / [www.snc-dgfp.info](http://www.snc-dgfp.info)

Adresses mail : [cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)

[snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)



*Syndicat National  
des Contrôleurs*

### **LE LIEN CGC**

## **Audioconférence du 31 mars avec la Direction Générale**

### **✓ Campagne IR :**

Monsieur Fournel indique une annonce imminente par le ministre avec un report d'un mois pour la déclaration papier. Il indique également que la campagne IR serait décalée entre une semaine et 15 jours, environ 10 jours.

#### **◆ ACTUALISATION :**

*Les dates de la campagne IR ont effectivement été publiées et annoncées au journal télévisé de TF dès mardi soir :*

- ouverture des services en ligne le 20 avril
- date limite papier le 12 juin
- dates limites internet :
- départements 01 à 19 : 4 juin
- départements 20 à 54 : 8 juin
- départements 55 à 976 (donc DOM compris) : 11 juin

**Le Directeur Général a rappelé qu'il n'y aurait aucune réception du public en période de confinement.** Il a précisé que la campagne IR s'effectuerait donc en deux phases :

=> une première partie en mode confinement (internet – renseignements à distance) ;

=> une autre partie « post confinement » mais avec encore des incertitudes quant à la « bascule » (date et modalités pratiques).

Monsieur Fournel a indiqué qu'il n'était pas absurde d'envisager des différences de confinement entre des zones territoriales, en fonction de la gravité de la contamination qui n'est pas au même niveau partout.

### **✓ Cellule de reprise des activités :**

La DG songe à la sortie de la crise sanitaire et met en place une « cellule de reprise d'activité ». Les syndicats seraient associés à cette prochaine phase comme ils le sont actuellement. Il faut structurer la cellule et envisager les scénarios de reprise des activités de contrôle fiscal, de recouvrement, ... dans un environnement juridique mais aussi un contexte très particulier.

### **✓ Le fonds de solidarité et sa mise en œuvre :**

Les syndicats ont fait part des inquiétudes remontant des services sur le sujet, en particulier dans le contexte de SIE déjà excessivement sous tension. Le Directeur Général a indiqué qu'une **note complète** était en cours de finalisation sur la mise en œuvre du fonds de solidarité. Il a rappelé qu'il s'agissait d'un dispositif très centralisé avec une mise en paiement directe via

CHORUS. Les contrôles sont effectués a priori par croisement de données et l'intervention de la MRV.

Le DG n'a cependant pas écarté le fait que le réseau serait certainement sollicité. Les SIE seront principalement mis à contribution sur les aspects suivants :

=> déclarations « papier » à retourner aux entreprises qui éprouveraient des difficultés sur leur compte en ligne ;

=> rôle d'information des SIE qui sont les interlocuteurs habituels des entreprises. Ils seront certainement sollicités de ce fait et questionnés sur les modalités du fonds de solidarité.

=> des correctifs seront à réaliser en local suite à des rejets de forme, par exemple un RIB mal saisi.

Le service en ligne (espace particulier) a été ouvert mardi matin. A midi, 24.000 demandes avaient déjà été reçues.

- ◆ *ACTUALISATION : le ministre Gérald Darmanin, lors de l'interview télévisée du JT du soir a évoqué le chiffre de plus de 90.000 demandes à la fin de cette 1ère journée...*

Le choix a été fait de ne pas mettre le réseau « dans la boucle » de cette opération de traitement de masse et de ne pas l'impliquer au-delà de ce qui a été précisé ci-dessus.

Pour les entreprises les plus en difficulté, sollicitant des aides supérieures au droit commun de 1.500 € (jusqu'à 3.500 €), 2ème étage du dispositif selon la terminologie du DG, l'instruction des demandes relèvera de la compétence des Régions en liaison avec les Préfets qui ordonnanceront les dépenses.

### ✓ Point sur le déploiement des ordinateurs portables :

M Magnant, DGA, a indiqué que certes il n'y avait pas assez d'ordinateurs portables (il en faudrait 15.000 à 20.000 de plus) mais qu'à ce stade on était arrivé en limite de capacité du réseau webmail et du nombre de connexions simultanées pouvant être techniquement supportées. Il a précisé que l'on avait « gratté les fonds de tiroir » et que le stock résiduel des PC portable était épuisé.

Quelques centaines de portables seraient livrés courant avril. De nouvelles commande avaient été réalisées mais comme le matériel vient de Chine... il faudra attendre. Il note tout de même que la DGFIP est passé à plus de 20.000 télétravailleurs, ce qui n'est pas une mince évolution.

### ✓ Services courriers :

Toujours de vives inquiétudes au niveau des agents de ces services. Comme Pôle Emploi a mis en place un dispositif de traitement différé à J+1, la DGFIP va s'en rapprocher pour l'étudier.

### Intervention CGC:

Nous avons tout d'abord indiqué notre surprise quant à [la vision apparemment très optimiste de M Fournel au sujet de la sortie de crise sanitaire](#). Le DG a indiqué qu'il restait prudent et ne pouvait évidemment prévoir les développements ultérieurs en matière de durée de confinement.

Nous sommes surtout intervenus **au sujet de l'ordonnance du 25 mars 2020 donnant des droits dérogatoires unilatéraux aux employeurs du secteur privés pour la gestion des congés et ARTT**.

M. Tanguy, chef de service des RH, a répondu que les ministres, dont Olivier Dussopt, étudiaient des mesures spécifiques pour le secteur public. Il ne s'agit pas des mêmes dispositions, ni dans leur ampleur, ni dans leurs modalités. Nous avons tout de même cru comprendre que ce dispositif ne sortirait pas immédiatement, ce qui nous laisse perplexes. Il ne nous paraît ni sain ni transparent de différer un dispositif qui risque de surgir inopinément, une fois le plus dur passé....